

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20/AAE portant désignation des membres des bureaux d'Assistance judiciaire près le Tribunal de Première instance et le Tribunal supérieur d'Appel de Djibouti pour l'année 1968.

n° 20/AAE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
9 janvier 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1968

Date du numéro
25 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont désignés pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire pendant l'année 1968, près le Tribunal de Première instance de Djibouti, les personnes dont les noms suivent : M. le Président du Tribunal de Première instance de Djibouti, président ; MM. Troullier Jean, chef du Bureau du Personnel de l'Etat ; Crochard Jean-Louis, directeur des Pétroles Mory ; Abdallah Youssouf Kadami, chef du Quartier n° 1 ; Siyad Mahamoud Egueh, moniteur au Centre d'éducation surveillée de Gabode ; Ali Mohamed Chami, commerçant, rue de Rome.

Art. 2

— Sont désignés pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire près le Tribunal supérieur d'Appel de Djibouti pendant l'année 1968 les personnes dont les noms suivent : M. le Président du Tribunal supérieur d'Appel, président : MM. Desanti Jean, chef du Service des Affaires administratives territoriales ; De Marion Michel, directeur des Messageries maritimes ; Ali Farah Ahmed, capitaine retraité, membre de statut somali ; Dabela Guirkala, notable, membre de statut dankali ; Mohamed Omar Saleh, commerçant, membre de statut arabe.